



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2019-09 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2008-04 RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE

Avis de motion est donné par Vanessa Lemoine, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2019-09 abrogeant le règlement 2008-04 relatif au régime de retraite des employés municipaux.

Ce règlement a pour objet d'abroger le règlement 2008-03 relatif au régime de retraite et de mettre en place une participation à des régimes volontaires de retraite en bonifiant les contributions des employés d'une contribution équivalente à celle de l'employé de 5 % de la rémunération brute dudit employé pour l'année en cours;

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 4^e jour du mois de décembre 2019

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière